

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-3,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de l'Education et notamment ses articles D 636-18 à D636-22,
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé Sorbonne Université.

ARRETE

Article 1 : Il est créé un jury de l'examen d'aptitudes aux études (commission des vœux) en vue de l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année 2023-2024 organisé par la faculté de santé Sorbonne Université (Parcoursup + entretien oral).

Article 2 : Le jury est présidé par **le Pr GATIGNOL Peggy (directeur des études) professeur des universités du DUEFO** ou son représentant

Article 3 : Le jury de l'épreuve d'admissibilité et d'admission est composé comme suit :

Madame Stéphanie BOREL, MCU au DUEFO

Madame Aude LALOI, MCU au DUEFO

Madame Elodie LANNADERE, Enseignante au DUEFO

Madame Diane PICARD-DUBOIS, Enseignante au DUEFO

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 novembre 2023

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

